



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00267

Rapport n°13 - SPL territoire 25- rapport annuel 2024 de l' élu administrateur

SPL territoire 25- rapport annuel 2024 de l'élu administrateur

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	03/04/2025	Favorable
Commission n°6	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole est actionnaire de la SPL Territoire 25 à hauteur de 23,41 % du capital, aux côtés de la Ville de Besançon (15,45%).

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leurs représentants en conseil d'administration dans les Entreprises Publiques Locales.

La représentante de GBM dans les instances de la SPL Territoire 25 est Mme VIGNOT.

Territoire 25 a enregistré un bon niveau d'activité en 2024 et sa situation financière est satisfaisante, renforcée par une augmentation de capital en 2024. Il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

En respect du CGCT et du décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels des administrateurs, Mme VIGNOT, élu représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la Société Publique Locale Territoire 25, présente au conseil communautaire le rapport annuel 2024 de la société.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de Territoire 25 le 24 juin 2025 et joints en annexe.

Les informations du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

La SPL Territoire 25 a été créée en 2011 par 3 blocs d'actionnaires publics : Montbéliard –Besançon – Département du Doubs, avec une répartition par tiers du capital.

Son objet social (extrait de ses statuts) est le suivant :

La société a pour objet l'exercice d'activités d'études, de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion d'opérations :

- d'aménagement foncier,
- de réhabilitation des quartiers existants,
- de construction d'immeubles (habitat, bureaux, locaux commerciaux ou industriels) destinés à la vente ou à la location,
- liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement,
- liées à la maîtrise de l'énergie et de déploiement d'énergies nouvelles
- d'animation de quartiers
- d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des Collectivités Territoriales

La particularité d'une SPL est que son actionnariat est exclusivement public, et elle ne peut intervenir que pour ses actionnaires.

Son siège social est situé 6 rue Louis Garnier à Besançon.

La SPL Territoire 25 et la « Grappe ».

La « Grappe » est un ensemble d'une quinzaine d'entreprises publiques locales (EPL) et leurs filiales qui ont mutualisé des moyens et des ressources, sous l'impulsion de la SEM sedia.

Les effectifs auxquels peuvent recourir les EPL de la Grappe sont ainsi regroupés dans une Unité Économique et Sociale qui est administrée par la SEM sedia.

La SEM sedia gère également administrativement la quasi-totalité des EPL de la Grappe et leurs filiales.

L'objectif de la Grappe est de jouer un rôle d'ensemblier ; ainsi, pour répondre à une commande publique, la SPL Territoire 25 est sollicitée sur le foncier, les études et les concessions (aménagement notamment) et la SEM sedia intervient en tant qu'aménageur/promoteur/ou en mission d'assistance de la SPL.

I. Activité

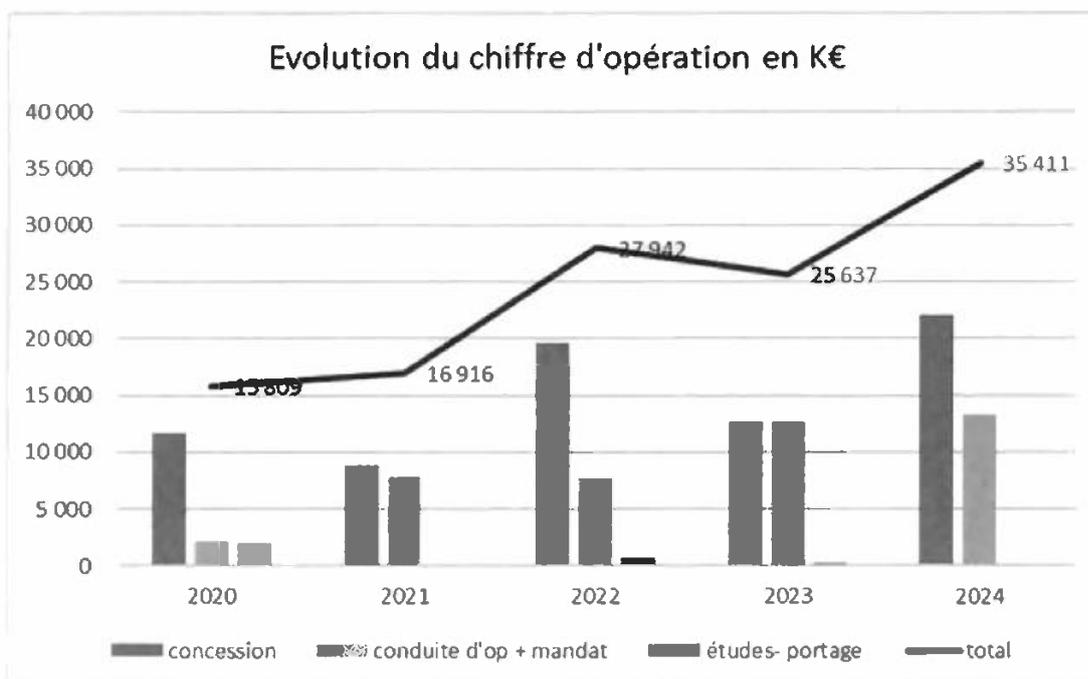
La SPL Territoire 25 est un outil d'aménagement du territoire qui travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Fin 2024, Territoire 25 intervient sur une vingtaine d'opérations en concession ou mandat, comme l'aménagement des Vaîtes ou de Grette-Brûlard-Polygones (Besançon), des Marnières (Chalezeule), la reconversion du site PSA (Sochaux), du site ex-Bricostock (Dannemarie sur crête), du site du château de Montbéliard, du quartier Saint Pierre (Pontarlier), et récemment la reconversion du site Saint Jacques à Besançon.

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études, par exemple à Serre-les-Sapins, Marchaux-Chaufontaine, Morteau ou dans l'opération de réhabilitation énergétique de la City à Besançon ou de réhabilitation de collèges (Département du Doubs).

Enfin, Territoire 25 est titulaire de la concession de service public du chauffage urbain de Novillars (GBM), et se positionne progressivement sur des opérations liées à la transition énergétique.

L'activité opérationnelle de Territoire 25 se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. L'évolution est la suivante :



Les concessions d'aménagement représentent 62% du chiffre d'opérations.

Perspectives d'activité

Les programmes en cours fin 2024 montrent la diversification des métiers et des territoires d'intervention. La part « aménagement en concession » reste la principale. La signature de concessions d'envergure comme PSA ou Saint Jacques comporte des risques opérationnels et financiers, donc à surveiller. Le risque principal dans les opérations d'aménagement, est celui des

mauvaises surprises (ex : pollution) ou des contentieux qui peuvent remettre en cause l'opération et/ou avoir des conséquences financières importantes pour la société.

Enfin, le contexte économique qui reste tendu et l'incertitude budgétaire ralentissent la prise de décision des collectivités actionnaires commanditaires.

II. Vie sociale

Ressources humaines

La SPL Territoire 25 propose des contrats de travail à temps plein ou partagé avec la SEM sedia. Cela représente 12 ETP en 2024, en hausse régulière en lien avec le développement de l'activité. Pour les besoins complémentaires, T25 fait appel aux effectifs de l'Unité Economique et Sociale (3 ETP en 2024). Enfin, les missions d'administration sont assurées par le personnel du GIE Groupe 25 (services support : juridique, comptabilité, informatique...).

Au global, ce sont 21,10 ETP qui ont été mobilisés par Territoire 25 en 2024.

Gouvernance - Juridique

En 2023, une augmentation de capital a été initiée dans le but de consolider les fonds propres face aux programmes à enjeu sur lesquels T25 s'est engagée.

Le conseil d'administration du 30 avril 2024 a constaté la clôture de la période de souscription, et le capital a été porté à 3 263 600 €, constitué de 32 636 actions de 100€ chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, et la nouvelle répartition du capital et des actionnaires est la suivante :

Actionnaires	Part dans le capital	NB de sièges au Cadm°	Nom des représentants
Grand Besançon Métropole	23,41%	1	Mme A. VIGNOT
Ville Besançon	15,45%	2	Mme MT MICHEL N.BODIN
Département Doubs	25,49%		D.LEROUX
PMA Montbéliard	19,60%	3	Mme P. LIME-VIEILLE Mme M. DUVERNOIS
Agglomération			D.KLEIN
Ville Montbéliard	4,78%	1	HF DUFOUR C.FROPPIER
Sochaux	0,73%	Ass. Spéciale	Mme GROLEAU M.TIROLE M. ROUTHIER
Dampierre	0,55%		
Ornans	0,61%		
Pontarlier	1,07%		
CC Grand Pontarlier	0,77%		
Morteau	0,61%		
Valdahon	0,61%		
Saint Vit	1,01%		
Badevel	0,61%		
Audincourt	1,01%		
Pirey	0,61%		
Devecey	0,61%		
Pont de Roide	0,61%		
Saône	0,61%		
Serre les Sapins	0,61%		
Dannemarie sur Crête	0,61%		
Total	100%	12	

Outre les administrateurs, le conseil d'administration accueille 3 censeurs : la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne BFC, le Crédit Agricole FC.

Les élus membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Le conseil d'administration de Territoire 25 du 21 septembre 2021 a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et désigné Denis LEROUX, élu du Département du Doubs, comme Président Directeur Général.
Le Directeur Général Délégué est M. Bernard BLETTON.

Le conseil d'administration (précédé d'un comité d'engagement opérationnel) s'est réuni 5 fois en 2024 : les 14 février, 30 avril, 19 juin, 1^{er} octobre et 3 décembre.
L'élu représentant GBM a siégé à 4 des 5 conseils d'administration.
L'assemblée générale ordinaire s'est réunie une fois en juin 2024 pour l'arrêté des comptes 2023.

Les élus membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités

Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la société en 2024.

Filiales

La SPL Territoire 25 adhère à deux Groupements d'Intérêt Economique : le GIE NOVEA et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL.

Dividendes

Territoire 25 n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création.

Conventions règlementées

Aucune convention règlementée (portant sur des contrats conclus hors activité normale entre Territoire 25 et ses actionnaires ou ses dirigeants) n'est signalée dans le rapport du commissaire aux comptes.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2024 de la SPL territoire 25 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes. Au 31 décembre 2024, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	3 287	1 761	Fonds propres	4 583	2 463
Stocks	28 211	19 047	Provisions	5 027	2 492
Créances	11 459	9 041	Emprunts	30 004	29 635
Liquidité	12 032	19 848	Dettes d'exploitation	15 376	15 106
TOTAL Actif net	54 990	49 697	TOTAL Passif	54 990	49 697
PRODUITS en K€	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES en K€	31/12/2024	31/12/2023
chiffre d'affaires	2 028	1 579	Charges externes	290	272
production immobilisée			masse salariale-impôt	1 505	1 147
reprise amort et prov	0	31	dot° aux amort et prov°	98	42
autres produits	0	4	autres charges	0	0
résultat d'exploitation	135	153			
produits financiers	97	54	charges financières	0	0
produits exceptionnels	156	0	charges exceptionnelles	0	0
			IS et participation	152	70
TOTAL produits	2 281	1 668	TOTAL charges	2 045	1 531
Résultat net	236	137			

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui se neutralisent à l'actif et au passif, et représentent environ 42 M€ sur le total de 54 M€.

La situation nette hors subventions d'investissement (3 521 k€) a été renforcée par l'augmentation de capital (+ 1 236 k€).

Le montant des provisions pour risques et charges devient significatif (5 027 k€) dans le but de couvrir les aléas liés aux opérations d'envergures (PSA, Saint Jacques...).

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son propre compte.

La trésorerie de 12 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 8 M€ sur les opérations de concessions et mandats et 4 M€ disponibles pour le fonctionnement de la SPL. Ce ratio est satisfaisant.

La santé financière est saine et les ratios bilantiels sont satisfaisants.

B/ Résultat

La SPL Territoire 25 réalise un excédent de 235 621,73 € en 2024.

Le total des produits incluant les opérations de concession et mandat est de 34 710 k€, le total des charges est de 32 475 k€.

La société propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession (cf. format ci-dessus).

Les produits d'exploitation (2 028 k€) sont constitués du chiffre d'affaires, en hausse de 25% par rapport à 2023. Cela est dû au déroulé opérationnel de plusieurs programmes. La répartition du chiffre d'affaires est la suivante : aménagement 84%, construction 5%, autres 11 %.

Les charges d'exploitation (1 893 k€) sont en hausse de +30% par rapport à 2023. Elles comprennent essentiellement la masse salariale et des charges externes (honoraires, loyers, assurances, etc).

Le résultat d'exploitation est positif de 135 k€ (153 k€ en 2023). Il est complété par le résultat financier (issu des placements) et le résultat exceptionnel (fin du litige PSA) pour atteindre 236 k€ de résultat net global.

Les ratios de gestion sont en amélioration et satisfaisants.

C/ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 027 600,00	2 027 600,00	2 027 600,00	2 027 600,00	3 263 600,00
Nombre d'actions ordinaires	20 276,00	20 276,00	20 276,00	20 276,00	22 636,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 952 718,33	10 775 983,95	8 490 396,35	21 405 664,28	14 466 141,56
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	471 272,45	2 120 861,62	-391 193,09	1 175 019,50	3 044 499,48
Impôts sur les bénéfices	9 842,00			30 013,00	86 572,00
Participation des salariés		26 528,91	33 432,13	30 086,15	48 274,41
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-68 984,05	-114 366,40	42 515,15	136 429,82	236 621,73
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	22,76	103,29	-20,94	54,99	89,15
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-3,40	-5,64	2,10	6,73	7,22
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	6	9	10	10	11
Montant de la masse salariale	269 544,65	367 554,02	377 229,40	481 530,51	582 671,35
Montant des sommes versées en avantages sociaux	120 851,37	169 585,36	169 418,56	215 306,05	249 641,78

IV Liens avec la collectivité

En tant qu'actionnaire, GBM réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de la société. De plus, s'agissant d'une SPL, GBM associée à la Ville de Besançon, s'inscrit dans une démarche de contrôle analogue.

A/ Opérations en cours

Les principales opérations en cours entre Territoire 25 et GBM sont les suivantes :

- Concession d'aménagement : ZAC Marnières, signée en 2016.
Bilan financier au 31/12/2024 = 17 260 k€. Participation GBM = 10 211 k€ dont 4 062 k€ de participation d'équilibre
- Concession de service public : Réseau de chaleur Novillars, signée en 2019
- Etudes : restructuration la City, restructuration centre commercial Ile-de-France + projet pôle médical (NPNRU Planoise), Grande Bibliothèque, ZAC Marchaux-Chaudefontaine
- Projet « Le Numérique »
Convention d'assistance et de service entre GBM et Territoire 25 (CC 27-6-2024)
Convention de travaux et de service entre GBM et Territoire 25 (CC 19-12-2024)

B/ Liens financiers

En 2024, GBM a enregistré les dépenses suivantes en lien avec la SPL :

- factures études : 331 k€ TTC (ZAC Marchaux-Chaudefontaine, City, Centre Commercial Ile de France, Bouloie)
- facture AMO : Grande Bibliothèque = 58 K€ TTC
- souscription à l'augmentation de capital – Part 2024 = 99 k€
- participation financière de GBM sur la ZAC des Marnières = 263 k€
- participation financière « Le Numérique » = 820 k€

et la recette suivante : prise en charge par Territoire 25 des frais de contrôle de la concession de service public Novillars tel que prévu au contrat = 5 k€ (facturés en 2025).

GBM a accordé des garanties sur les emprunts souscrits par Territoire 25. L'en-cours garanti est de 545 k€ au 31/12/2024.

C/ Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a été sollicité en 2024 sur la signature des conventions du projet « Le Numérique », le rapport de l'élu administrateur 2023, le rapport annuel de la concession de service public « réseau de chauffage urbain - Novillars » et le compte rendu annuel 2023 d'activité de la concession Marnières.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 de l'élu représentant GBM dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 5

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon